



Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Office des personnes âgées et des personnes handicapées
Division Enfants/Adolescents & Adultes

Rathausgasse 1
Case postale
3000 Berne 8
+41 31 633 42 83 (tél.)
+41 31 633 40 19 (fax)
info.alba@be.ch
www.be.ch/dssi

DSSI-OPAH, Rathausgasse 1, case postale, 3000 Berne 8

École spécialisée du Ceras - La Chaux-de-Fonds
Madame Pierrine Guillaume-Gentil-Tillmann
11, rue du 12-Septembre
2300 La Chaux-de-Fonds

Berne, le 27 août 2020

Madame,

L'école spécialisée du Centre régional d'apprentissage spécialisés (Ceras) dans le canton de Neuchâtel reçoit de nombreuses demandes de scolarisation spécialisée pour des élèves établis dans le canton de Berne. Cependant, seul un nombre limité de places est disponible par année scolaire.

Afin de mieux gérer les demandes bernoises, l'Office des personnes âgées et des personnes handicapées (OPAH) a défini, en accord avec le chef du Service psychologique pour enfants et adolescents de Bienne et du Jura bernois la procédure suivante valable jusqu'au 31.12.2021.

À l'avenir, seuls les services d'évaluations définis par le canton pourront attester les besoins d'une scolarisation spécialisée au Ceras. L'OPAH peut uniquement garantir une prise en charge financière après avoir reçu un rapport d'évaluation des services spécialisés suivants: SPE Bienne, SPE Moutier, SPE Tavannes et SPE St-Imier. De plus, ce rapport doit explicitement recommander une scolarisation spécialisée au Ceras.

Cette procédure est valable pour toutes demandes de scolarisation spécialisée d'élève bernois au Ceras.

En cas d'éventuelles questions, nous restons à votre disposition.

Nous vous remercions pour la bonne collaboration et vous présentons, Madame, nos salutations distinguées.

Office des personnes âgées et des personnes
handicapées
Division Enfants/Adolescents & Adultes



Thomas Schüpbach
Responsable de division